

Séjours de vacances

**ATTENTION :
NOUVELLE PROCÉDURE
D'INSCRIPTION**

Quand et comment s'inscrire ?

Jusqu'au 14 avril 2016 inclus

**Par correspondance uniquement
Cachet de la poste obligatoire**

• **Les bulletins non transmis par La Poste ne seront pas pris en compte.**

- Remplir le bulletin vert inséré dans ce dépliant, en écrivant très lisiblement.
- Bien vérifier que votre choix correspond à la date de naissance de votre enfant.
- Chaque famille ne peut envoyer qu'un bulletin par enfant.

**Attention :
il n'y a plus de bulletin copain**

• Adresser votre courrier à :

COLOS 2016
Service accueil vie scolaire et loisirs
44 avenue Benoît Frachon
38400 Saint-Martin-d'Hères

Quels documents sont à fournir ?

Pièces à joindre impérativement à ce bulletin :

- Chèque d'arrhes de 40 euros pour les séjours enfants et 80 euros pour les séjours jeunes
- Copie du livret de famille (uniquement la page concernant l'enfant)
- Justificatif d'adresse : copie de la dernière quittance d'électricité, de loyer ou autre datant de moins de 3 mois
- Copie de l'avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ

• Deux choix sont possibles pour chaque enfant, la famille s'engage à accepter indifféremment l'un ou l'autre des séjours attribués (un seul séjour sera attribué).

Si les séjours demandés sont complets, la mise en liste d'attente se fera automatiquement et le chèque d'arrhes sera renvoyé à la famille.

- Les places seront attribuées par un tirage au sort.
- Les enfants et les jeunes qui ne sont pas partis l'année dernière, seront prioritaires dans la mesure des places disponibles.

Comment et où finaliser une inscription ?

- **Le dossier d'inscription sera à retirer à réception du courrier d'attribution et avant le 20 mai 2016.**

La famille devra verser 1/3 du coût du séjour et présenter si nécessaire le bon de la Caf, la prise en charge du comité d'entreprise qui viendront en déduction.

• **Service accueil vie scolaire et loisirs**

44 avenue Benoît Frachon du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 45, le jeudi : de 8 h 30 à 12 h 30

Ce dossier dûment complété sera à renvoyer impérativement à l'organisateur du séjour dont les coordonnées vous seront communiquées.

Ce qu'il faut savoir sur :

- ▶ **Le paiement :** le séjour doit être soldé avant le retour de l'enfant.

Il est possible de payer en plusieurs fois :

- Au retrait du dossier d'inscription
- Avant le 15 juin 2016
- Dernier versement avant le retour de l'enfant

- ▶ **La participation des familles est établie en fonction des revenus :**

Revenu mensuel du foyer	Participation famille
0 à 3 000 euros	30 %
3 001 à 3 800 euros	45 %
3 801 à 4 500 euros	70 %
+ 4 500 euros	80 %

Quel que soit le montant des aides, le minimum à charge par jour pour les familles ne pourra être inférieur à :

3,00 euros pour les séjours enfants,

3,50 euros pour les séjours jeunes.

- ▶ **La participation de la Caf/ Avel (Aide aux vacances enfants)**

- Les bons vacances viennent en déduction de la participation des familles.

- Fournir le numéro d'allocataire ainsi que le quotient.

sous réserve de modification par la Caf

Montant de l'aide forfaitaire	
Quotient Caf	Aide
moins de 440	230 €
de 441 à 620	190 €
de 621 à 720	170 €

- ▶ **La participation des comités d'entreprise (CE)**

Pour les comités versant leur participation directement au service accueil vie scolaire et loisirs : fournir une prise en charge. Pour les comités versant à la famille : une attestation vous sera remise après le séjour et lorsque celui-ci sera soldé.

- ▶ **La participation de la ville**

La ville subventionne chaque séjour.

Cette participation pourra être modulée en fonction des aides perçues par la famille (Caf, Comité d'entreprise).

Les annulations : voir les conditions dans le règlement intérieur.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Par correspondance uniquement

(cachet de la poste obligatoire)

Bulletin à compléter et à retourner **jusqu'au 14 avril 2016 inclus**
à l'adresse suivante :

COLOS 2016 <input type="checkbox"/>
Service accueil vie scolaire et loisirs 44 avenue Benoît Frachon 38400 - Saint-Martin-d'Hères

Pour tout renseignement complémentaire 04 76 60 74 51

Nom du (des) responsable(s) de l'enfant (ou des enfants)

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone domicile

Mobile ou tél. travail mère

Mobile ou tél. travail père

Pièces à joindre impérativement à ce bulletin :

- Chèque d'arrhes de 40 euros pour les séjours enfants et 80 euros pour les séjours jeunes
- Copie du livret de famille (uniquement la page concernant l'enfant)
- Justificatif d'adresse : copie de la dernière quittance d'électricité, de loyer ou autre datant de moins de 3 mois
- Copie de l'avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014

Attention tout dossier incomplet sera retourné

CHOIX DES SÉJOURS

Choix des séjours du 1^{er} enfant

Nom et Prénom

né(e) le

Choix 1

Nom du séjour date

Choix 2

Nom du séjour date

Choix des séjours du 2^e enfant

Nom et Prénom

né(e) le

Choix 1

Nom du séjour date

Choix 2

Nom du séjour date

Choix des séjours du 3^e enfant

Nom et Prénom

né(e) le

Choix 1

Nom du séjour date

Choix 2

Nom du séjour date

**Bien vérifier que vos choix correspondent à la date de naissance de votre enfant.
Pour les familles de 4 enfants et plus, faire des copies de ce bulletin.**